

NOTE DE SERVICE N° 2

ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

2016-2017

IENT BELFORT 1

Dossier suivi par
M-J. CARNEVALI
Vincent MICHELAT

Téléphone
03 84 46 66 05
Fax
03 84 28 36 14

Mél.
ce.ien-b1.ia90@ac-
besancon.fr

L'organisation des animations pédagogiques est commune aux trois circonscriptions du département. Elle a été élaborée à partir des priorités nationales : la mise en œuvre des nouveaux programmes, l'évaluation, la relation avec les parents et le projet d'école.

Les écoles nouvellement équipées en numérique à la rentrée 2016 bénéficient d'animations spécifiques. Les enseignants nouvellement arrivés sur des écoles équipées en 2015-2016 et n'ayant pas suivi de formation en 2015-2016 se référeront à la partie école numérique de cette note.

4 Place de la révolution
française
CS 60129
90003 Belfort Cedex

Vous trouverez, dans le tableau suivant, le programme des animations 2016-2017. Le contenu et les objectifs des animations pédagogiques sont détaillés sous Gaia.

Cette année, chaque enseignant s'inscrira individuellement sur GAIA pour les 18 heures d'animations pédagogiques

L'Inspectrice de l'Education Nationale de BELFORT 1,



M-J. CARNEVALI

Propositions d'animations pédagogiques 2016-2017

POUR LES ECOLES HORS PLAN NUMERIQUE 2016

9 heures incontournables	
Entrée dans les nouveaux programmes par les mathématiques (4 heures)	
Accompagnement de la charte des parents (2 heures)	
Projet d'école 2x1h30 : Mardi 11 octobre et mardi 08 novembre	
9 heures à choix	
6 heures à choix individuel	
Cycle 1	Cycle 2 et 3
<p><u>Parcours m@gistère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les ressources d'accompagnement au service d'une stratégie d'apprentissage en maternelle (6 heures avec présentiel) • Des albums pour apprendre à parler (3 heures) * • L'air en mouvement : explorer le monde à l'école maternelle (3 heures) • Résolution de problèmes scientifiques et langage en maternelle (3 heures) <p>(* parcours m@gistère déjà proposés les années précédentes)</p>	<p><u>Parcours m@gistère</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le vocabulaire dans les mathématiques, la culture scientifique et technologique (6 heures) * • La dyslexie (6 heures) * • "Les écrits courts" (6 heures) * • Éducation aux médias et à l'information - Un enjeu citoyen (3 heures)
<ul style="list-style-type: none"> • Projet artistique arts plastiques- 3 heures • Education musicale –projet « électroclasse » 3 heures • ASTEP – 3 heures (pour les enseignants accueillant un étudiant) 	
3 heures au choix des équipes**	
<ul style="list-style-type: none"> • Travail sur l'appropriation et la mise en œuvre des programmes ** • Climat scolaire : agir sur le harcèlement ** • Le PEAC en lien avec la rédaction du projet d'école** <p>** Compléter l'Annexe 1 à retourner à la circonscription</p>	

POUR LES ECOLES RELEVANT DU PLAN NUMERIQUE RENTREE 2016

9 heures incontournables		
<u>Formation aux usages pédagogiques du numérique</u> <i>17 écoles – 104 classes - 170 enseignants</i> Écoles concernées par circonscription :		
B1	B2	B3
Metzger	Jean Moulin	Perouse
Bavilliers	Emile Géhant	Vezelois
Châteaudun	Schoelcher	
R. Aubert	Offemont centre	
Dreyfus Schmidt	Offemont Martinet	
Dorans	Valdoie Frahier	
Essert Cousteau	Valdoie Kiffel	
	Eloie	
9 heures		
Pour les personnels exerçant à temps partiel, le choix se fera en fonction du nombre d'heures comprises dans les obligations de service		
Entrée dans les nouveaux programmes par les mathématiques (4 heures)		
Accompagnement de la charte des parents (2 heures)		
Projet d'école 2x1h30 : Mardi 11 octobre et mardi 08 novembre		

I - REPARTITION DES 18 HEURES D'ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Les 18 heures d'animations pédagogiques sont scindées en deux blocs de 9 heures : animations incontournables et animations à candidatures individuelles.

Les 09 heures incontournables sont donc prioritaires pour tous les enseignants, y compris pour ceux exerçant à temps partiels et pour les professeurs des écoles stagiaires. Chaque enseignant s'inscrira individuellement sur GAIA.

I -1 Pour les écoles hors numérique

1. Neuf heures incontournables

- *Trois animations seront conduites par les conseillers pédagogiques et les IEN*
 - Entrée dans les nouveaux programmes par les mathématiques (deux animations de 2 heures en fonction du cycle concerné)
 - Accompagnement de la charte des parents (une animation de 2 heures)
- *Deux réunions de travail* auront lieu au sein des écoles les mardi 11 octobre et 08 novembre (deux fois 1h30) pour élaborer le projet d'école. Les équipes de circonscription viendront en appui des équipes qui en font la demande.

2. Neuf heures à choix des enseignants et/ou des équipes (sous GAIA : candidature individuelle)

Le choix se fera parmi les animations présentées dans le tableau. Six heures seront choisies individuellement. Trois heures relèvent du choix des équipes d'école.

- *Choix de l'enseignant (6 heures):*

L'inscription pour une formation m@gistère de 6 heures comprend une animation de deux heures en présentiel.

Les animations magistère seront validées

- pour les parcours de 3 h : si une connexion individuelle au parcours est opérée
- pour les parcours de 6 h : si une connexion individuelle au parcours est opérée et la présence attestée lors de l'animation en présentiel s'y référant.

Les enseignants qui ne se seraient pas inscrits à la date de clôture des inscriptions se verront inscrits en fonction des places disponibles.

- *Choix des équipes (3 heures)*

Chaque enseignant s'inscrira individuellement sur GAIA en fonction du choix de l'équipe quelle que soit l'animation retenue. Les directeurs enverront le choix retenu par leur équipe au secrétariat de la circonscription dans l'annexe 1 pour le 18 septembre 2016. Le cas échéant, les deux dates retenues pour le travail sur l'appropriation et la mise en œuvre des programmes seront indiquées. Pour les animations *climat scolaire* et *PEAC*, les dates vous seront communiquées ultérieurement en fonction du nombre d'inscrits.

I -2 Pour les écoles concernées par le numérique

Neuf heures incontournables (sous GAIA incontournables)

Neuf heures d'animations incontournables concernent la formation numérique (5 dates seront définies par école). **Ces 09 heures sont incontournables et donc prioritaires pour tous les enseignants**, y compris pour ceux exerçant à temps partiels et pour les professeurs des écoles stagiaires. Chaque enseignant s'inscrira individuellement sur GAIA dans le groupe correspondant à son école. Les enseignants nouvellement arrivés sur une école numérique 2015-2016 s'inscriront dans le groupe « Ecole Numérique 15-16 ».

Neuf heures d'animations (sous GAIA candidature individuelle) abordent les priorités départementales et nationales.

Trois animations seront conduites par les conseillers pédagogiques et les IEN

Entrée dans les nouveaux programmes par les mathématiques (deux animations de 2 heures en fonction du cycle concerné)

Accompagnement de la charte des parents (une animation de 2 heures)

Deux réunions de travail auront lieu au sein des écoles les mardi 11 octobre et 08 novembre (deux fois 1h30) pour élaborer le projet d'école. Les équipes de circonscription viendront en appui des équipes qui en font la demande.

Les enseignants exerçant à temps partiel retiendront parmi ces animations pédagogiques celles correspondant à leur quotité de travail.

II – COMMENT S'INSCRIRE SUR GAÏA ? (Annexes 2 à 4)

L'utilisation de l'application GAÏA vous permettra de :

- consulter les animations auxquelles vous êtes inscrits : entrée « Suivi de formation »
- visualiser les différentes animations proposées : entrée « Consultation du plan de formation »
- s'inscrire aux animations dans le cadre des horaires dus : « Inscription individuelle »

Il est indispensable d'utiliser son adresse institutionnelle : prénom.nom@ac-besancon.fr et de passer par PRATIC +, « GAÏA » «1^{er} degré 90 »,

Pour une préparer votre inscription, veuillez vous référer à l'annexe 3 qui synthétise les différentes situations : quotité de travail, situation de l'école, dispositifs d'animation.

Deux éléments sont déterminants pour l'inscription :

Votre circonscription

Votre école : école numérique ou école hors numérique.

Votre inscription doit se faire dans deux dispositifs

Animations incontournables

Animations à candidature individuelle

Exemple : Vous êtes à plein temps ou à temps partiel supérieur à 50% dans une école hors numérique ou une école déjà équipée lors de l'année 2015-2016, vous devez entrer dans le dispositif B1 ANIM PEDA ECOLES HORS NUMERIQUE INCONTOURNABLES et dans le dispositif B1-B2-B3 ECOLES HORS NUMERIQUE CAND INDIVIDUELLE.

Selon votre quotité de travail vous devez vous inscrire au minimum :

- mi-temps (quotité de travail 50%) : 9 heures (les 9 heures incontournables)

- temps partiel (quotité de travail supérieure ou égale à 75%) : 14 heures (9 heures incontournables et 5 heures d'animations à candidature individuelle)

- à temps plein : 18 heures d'animations (9 heures incontournables et 9 heures à candidature individuelle)

Vous veillerez à noter précieusement les dates des animations auxquelles vous êtes inscrit. Vous pouvez consulter votre plan d'animation sur GAIA.

Un tutoriel joint à cette note de service décrit en détail la procédure à suivre. (pour consulter et s'inscrire) annexe 2

Ouverture de la campagne d'inscription : mardi 6 septembre 2016 midi,

Fermeture : vendredi 15 septembre 2016 soir